

**ARRONDISSEMENT DE
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE**

Division des études techniques

**Direction du développement du territoire
et des études techniques**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h 00, à la date ci-dessous mentionnée, au bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal, H2G 2B3, pour:

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : RPPA19-12091-OP

Descriptif : Remise à niveau à la bibliothèque Rosemont

Date d'ouverture : Le 3 mars 2020

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : sophie.deslisle@montreal.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter de lundi le 3 février 2020 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : Oui, obligatoire

La visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 10 février 2020 à 10h00, à l'adresse courriel suivante : sophie.deslisle@montreal.ca.

Les visites auront lieu : du 3 au 13 février 2020.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 3 février 2020

Le secrétaire d'arrondissement
Arnaud Saint-Laurent